

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue au 45, rue Des Saules à Notre-Dame-de-la-Salette, mardi le 6 janvier 2015 à 19 h.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : les membres du conseil, Jean-Daniel Boileau, Jean-Claude Boucher, Samy Thomas, Etienne Morin et Denis Latour.

**ÉTAIT ABSENT** : Antonin Brunet

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Denis Légaré.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Sylvie Gratton est absente (absente motivé – vacance).

L'adjointe à la direction Madame Joanne Roy est présente.

**2015-01-001**

**Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-002**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 19 h.**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 19 h soit accepté, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-003**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 à 19 h.**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Samy Thomas

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 à 19 h soit accepté, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-004**

**Adoption du Règlement numéro 2015-28 pour permettre la circulation des VTT sur certains chemins municipaux**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

**ATTENDU QUE** ce conseil municipal est d'avis que la pratique du VTT favorise le développement touristique et économique;

**ATTENDU QUE** le club QUAD de l'Outaouais sollicite l'autorisation de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette pour circuler sur certains chemins municipaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Denis Latour lors de la séance de ce conseil, tenue 1<sup>er</sup> Décembre 2014;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour

**ET RÉSOLU PAR CES MOTIFS QUE** ce Conseil adopte le règlement numéro 2015-28 pour permettre la circulation des VTT sur certains chemins municipaux

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet sera immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Le Président de l'assemblée, Son Honneur le Maire, monsieur Denis Légaré demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont lu et renoncent à la lecture du règlement portant le numéro 2015-28

Le Président de l'assemblée, Son Honneur le Maire, monsieur Denis Légaré, avise l'adjointe de direction que les membres du Conseil municipal ont lu et renoncent à la lecture du règlement portant le numéro 2015-28.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-005** **Avis de motion du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 2015-29 : Modifiant le règlement no 2000-04 « Règles d'interprétation et d'administration des règlements d'urbanisme» visant la modification des définitions d'une roulotte et d'une maison mobile et l'ajout de la définition d'un chalet récréatif.**

Avis de Motion est par la présente donné par le conseiller Denis Latour que lors d'une session subséquente, il présentera un 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro **2015-29** : concernant une modification au règlement numéro 2000-04 « *Règles d'interprétation et d'administration des Règlements d'urbanisme* » visant la modification des définitions d'une roulotte et d'une maison mobile et l'ajout de la définition d'un chalet récréatif.

**2015-01-006** **Avis de motion du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 2015-30 : Modifiant le règlement numéro 2000-05 « Règlement de zonage » visant la création d'une nouvelle classe d'usage C11 Centre de villégiature.**

Avis de Motion est par la présente donné par le conseiller Denis Latour que lors d'une session subséquente, il présentera un 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro **2015-30** : concernant une modification au règlement numéro 2000-05 « *Règlement de zonage* » visant la création d'une nouvelle classe d'usage C11 Centre de villégiature.

**2015-01-007** **Avis de motion du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 2015-31 : Modifiant le règlement 2000-05 « Règlement de zonage» visant la création d'une nouvelle zone 208 sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.**

Avis de Motion est par la présente donné par le conseiller Denis Latour que lors d'une session subséquente, il présentera un 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro **2015-31** : concernant une modification au règlement numéro 2000-05 « *Règlement de zonage* » visant la création d'une nouvelle zone 208 sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

**2015-01-008** **Avis de motion du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 2015-32 : Modifiant le règlement numéro 2000-05 « Règlement de zonage » visant l'agrandissement des limites de la zone 206 au regard des zones 200 et 204 et l'ajout des classes d'usage R2 et C11 à la zone 206.**

Avis de Motion est par la présente donné par le conseiller Denis Latour que lors d'une session subséquente, il présentera un 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro **2015-32** : concernant une modification au règlement numéro 2000-05 « *Règlement de zonage* » visant l'agrandissement des limites de la zone 206 au regard des zones 200 et 204 et l'ajout des classes d'usage R2 et C11 à la zone 206.

**2015-01-009** **Avis de motion : Règlement sur une Politique d'un code de conduite : Service des incendies**

Avis de Motion est par la présente donné par le conseiller Jean-Claude Boucher que lors d'une session subséquente, il présentera un projet de règlement numéro **2015-33** : Règlement sur une Politique d'un code de conduite du Service des incendies

**2015-01-010** **Avis de motion : modifiant le Règlement numéro 2009-03 - Établissant le traitement des élus municipaux.**

Avis de Motion est par la présente donné par le conseiller Samy Thomas que lors d'une session subséquente, il présentera un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2009-03 – Établissant le traitement des élus municipaux.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet sera immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

**2015-01-011**      **Majoration annuelle des employés municipaux**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Samy Thomas

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte la majoration salarial des employés municipaux, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 tel que décrit dans les contrats d'engagement respectif en vigueur.

Majoration des employés / 2015	% /	
Directrice générale & sec.-trés.	2.5 %	1539.\$
Bibliothécaire	1.6 %	62.90 \$
Aide-bibliothécaire	1.6 %	93.60 \$
Concierge	1.6 %	46.06 \$
Formation du service des incendies	Taux en vigueur régulier	

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-012**      **Offre d'emploi : Inspecteur en bâtiment et en environnement**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Samy Thomas

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'Inspecteur en bâtiment et en environnement, équivalent à 18 heures par semaine, au taux horaire de 19\$/h et qu'un avis soit publié sur le site web, le bulletin municipal et le Bulletin de Buckingham.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-013**      **Autorisation de paiement : contrat d'entretien et soutien de logiciels municipaux.**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Daniel Boileau

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro CESA 15094 au montant de 6444.35 \$ taxes incluses, à PG Solutions pour le contrat d'entretien et de soutien des applications pour l'exercice financier 2015 du système comptable et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Cotisation et abonnement* 02-13000-414.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-014**      **Autorisation de dépense : papeterie pour l'administration**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Daniel Boileau

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise une dépense pour l'achat de papeterie annuelle pour l'administration au montant de 3 000 \$ et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Fournitures de bureau* 02-130-670.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-015**      **Autorisation d'achat d'un Tablette électronique – pour le maire**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Daniel Boileau

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise une dépense approximative de 1500 \$ taxes incluses pour l'achat du Tablette électronique pour le maire pour l'utilisation lors de ses déplacements à la MRC et que la dépense soit affectée au poste budgétaire *Ordinateur* 23-02000-726.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-016**      **Compte à payer**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** les factures du mois de décembre 2014 au montant total de 229 489.12 \$ soient acceptées et payés.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-017**      **Autorisation de paiement : pour le creusage de fossés**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil par sa résolution numéro 2014-11-304 a autorisé les travaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le paiement du dernier versement, de la facture 0978 à 8.33 \$ le mètre, pour, 4000 mètres de fossé pour un montant total de 33 342.50 \$, taxes incluses, dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 pour les travaux de creusage de fossés sur certains chemins de la municipalité, par la compagnie Excavation D.J./ Daniel Strevey. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Infrastructure 23-05000-521*.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-018**

**Autorisation de paiement : pour le remplacement de ponceaux et de drains**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil par sa résolution numéro 2014-11-305 a autorisé les travaux;

**EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le paiement de la facture 37 69 au montant total de 29 203.65 \$, taxes incluses, dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 pour le remplacement de ponceaux et de drain routier sur certains chemins de la municipalité, par la compagnie Excavation J.B.G. Lajeunesse. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Infrastructure 23-05000-521*.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-019**

**Location d'un camion F-150 pour la voirie**

**II EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise la location d'un camion F-150 pour une période de 2 ans, en versement mensuel de 367.87 \$, taxes incluses.

Qu'une remise de fonds de l'ordre de 4 742.71\$, plus des frais de RDPMQ de 34.50\$ ainsi que le premier versement de la location pour un grand total de **5 145.08 \$** soit payé à la compagnie Carle Ford inc. De Gatineau (secteur de Buckingham).

Que la directrice générale soit autorisé à signer pour et au nom de Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ledit contrat de location avec la compagnie Carle Ford. Que la dépense et le paiement provienne du poste budgétaire *Location camion F-150, 03-21080-841*.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-020**

**Annulation de l'adjudication d'un contrat de gré à gré – Travaux de remplacement de fenêtres et d'une porte à l'édifice du 51 rue Des Saules**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire a mis son droit de veto sur la résolution 2014-12-347 le 4 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation pour les travaux de remplacement de fenêtre et d'une porte à l'édifice du 51, rue Des Saules au montant de 11 205.42 \$, taxes incluses, ne comprenais pas la main d'œuvre et l'installation;

**EN CONSÉQUENCE II EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil refuse d'ajouter un supplément de 5386.58\$ en conséquence ils ne retiendront pas les services de la compagnie Pro Pin pour l'achat de fenêtres et d'une porte.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-021**

**Adjudication d'un contrat de gré à gré – Travaux de remplacement de fenêtres et d'une porte à l'édifice du 51 rue Des Saules**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil par sa résolution numéro 2014-10-271, a autorisé la directrice générale à procéder à des demandes d'estimations distinctes pour chacun des travaux à exécuter dans le cadre du Projet de rénovation du Centre culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des estimations déposées ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte, envers le ou les Entrepreneurs.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'est pas responsable de toute dépense et/ou dommage encourus par l'Entrepreneur suite au rejet de l'estimation;

**EN CONSÉQUENCE II EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil retienne les services de la compagnie Harvey rénovation pour l'installation et l'achat de fenêtres et d'une porte.

**Qu'un montant de 13 601.54 \$, taxes incluses, soit accepté pour procéder aux travaux dans le cadre des travaux de rénovation du Centre culturel, subventionné en partie par le Développement économique Canada.**

**Que** les dépenses et les paiements soient affectés à même le poste budgétaire 2015 *Batisses/51 Des Saules* – 23-07000-522.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-022**      **Autorisation de paiement – cotisation annuelle Tourisme Outaouais**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Daniel Boileau

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 40467 au montant de 334,58\$, taxes incluses, pour la cotisation annuelle de Tourisme Outaouais. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Cotisation et Abonnement* 02-13000-414 et qu'un virement de fonds du même montant provient du poste 02-19000-991.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-01-023**      **Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Samy Thomas

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adoptée à l'unanimité**

**IL EST 19 h 55**

---

**Denis Légaré**  
Maire

---

**Joanne Roy**  
Adjointe à la direction